

Portant nomination d'un (1) Secrétaire Permanent  
du Dispositif National de Mise en Œuvre de  
l'Initiative pour la Transparence des Industries  
Extractives au Niger (DNITIE-Niger)

**LE PREMIER MINISTRE,**

- VU La Constitution du 25 novembre 2010 ;
- VU L'Ordonnance n° 2011-20 du 23 février 2011, portant l'organisation générale de l'administration civile de l'Etat et fixant ses missions ;
- VU Le Décret n° 2016-161/PRN du 2 avril 2016, portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- VU le Décret n° 2019-194/PRN/PM du 15 avril 2019, portant organisation et attributions des services du Premier Ministre ;
- VU l'Arrêté n° 190/PM du 19 novembre 2018 portant création, missions, composition, organisation et fonctionnement du Dispositif National de mise en œuvre de l'Initiative pour la Transparence dans Industries Extractives au Niger (DNITIE-Niger) ;
- VU Les nécessités de service ;

**ARRETE**

**Article Premier :** Monsieur Abdelkarim Aksar, titulaire d'un Bachelor en Ingénierie, spécialité Géologie (option : Exploitation Extraction), Mle 118698/B, est nommé Secrétaire Permanent du Dispositif National de Mise en Œuvre de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (DNITIE-Niger).

**Article 2 :** L'intéressé a rang de Conseiller Principal du Premier Ministre.

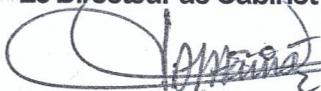
**Article 3 :** Le présent arrêté, qui abroge toutes les dispositions antérieures contraires notamment l'arrêté n°0044/PM du 29 mars 2018, prend effet à compter de sa date de signature.

**Article 4 :** Le Directeur de Cabinet du Premier Ministre est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal Officiel de la République du Niger.

**LE PREMIER MINISTRE**

**BRIGI RAFINI**

**POUR AMPLIATION :**  
Le Directeur de Cabinet



**HAMADOU ADAMOÛ SOULEY**

CAB/PRN.....1  
CAB/PM.....1  
SG/CAB/PM.....1  
SP/TIE.....1  
JO.....1  
DOSSIER /INT.....1  
ARCHIV/PM.....1

